

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Désignation des représentants d'API au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier, Syndicat Mixte Fermé (SMF) compétent en matière d'eau et/ou assainissement**

Annexe(s) : Liste des délégués de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier mise à jour

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARTHOMEUF Serge

#### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 93

- Titulaires : 86

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 10

**Votants : 110**

#### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (93)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
		PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
	LEGENDRE Denis	THALAUD François
	BEAU-MALLET Catherine (S)	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel		THEVENET Emilie
COSTE Yves	LIVET Bertrand	TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge		VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
	GUERET Gilles (S)	
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17)** ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BCEUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (10)** ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

\*

#### **LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Il est indiqué aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier, est nécessaire suite à la nomination des représentants des communes de Mazoires et de Rentières.

Lors du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire du 30 juillet 2020, il a été désigné les représentants au sein du SIAEP du Cézallier pour les communes d'Anzat-le-Luguet, Apchat, Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines et Saint-Jean-Saint-Gervais.

Aussi, suite à une démarche engagée par les communes de Mazoires et de Rentières pour adhérer au SIAEP du Cézallier, ledit syndicat mixte fermé a approuvé l'extension de son périmètre aux territoires desdites communes.

Il est donc nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants desdites communes représentant la communauté d'agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier.

#### **Règles de représentation**

La communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire », est représentée par 2 délégué(e)s titulaires et 2 délégué(e)s suppléants pour chaque commune membre, **soit 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants.**

#### **Règles électorales**

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

Il est proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération pour les communes de Mazoires et de Rentières au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
MAZOIRES	Chabrilat Frederic	110	Bouchiche Michel	110
	Serre Mathieu	110	Levet Patrick	110
RENTIERES	Lenegre Jean-Louis	110	Momplot Michael	110
	Beau-Mallet Catherine	110	Delcourt Jean-Pierre	110

**Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour la commune d'Esteil au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) à scrutin secret par vote électronique :**

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel .....	120
b. Absents excusés .....	10
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....	110
d. Votes nuls ou blancs .....	0
e. Votes « pour » .....	110
f. Votes « contre » .....	0
g. Abstentions .....	0
h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....	110
i. Majorité absolue .....	56

\*

### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

**VU** les délibérations n° 2020/01/04 et 2020/01/05 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier en date du 10 février 2020 approuvant l'extension de son périmètre aux territoires des communes de Mazoires et de Rentières ;

**VU** la délibération n° 2020-01-17 AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/03/04-7-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein des Syndicats Mixtes Fermés (SMF) compétents en matière d'eau et/ou d'assainissement et notamment le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier ;

**VU** la délibération n° 2020/06/39-DGS de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative à l'approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier aux territoires des communes de Mazoires et de Rentières ;

**VU** la liste des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier mise à jour ci-annexée ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier avec l'intégration des communes de Mazoires et de Rentières audit syndicat, il est nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants desdites communes représentant la communauté d'agglomération au sein dudit syndicat mixte fermé ;

**CONSIDÉRANT** les opérations de vote ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 110

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour les communes de Mazoires et de Rentières au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIAEP du Cézallier mise à jour et telle qu'elle figure en annexe.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 09 /04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021